

14-15 GEORGE V, A. 1924

Le témoin termine son témoignage et il s'en va, après avoir présenté au comité les délégués de l'A.V.G.G. venant de différentes régions du Canada.

Le comité décide d'entendre autant de témoins que possible demain, vu que l'audition des témoignages doit alors prendre fin.

M. McQuarrie, député annonce qu'il voulait comparaître devant le comité, et le comité décide de l'entendre demain.

Le comité s'ajourne à une heure et vingt minutes de l'après-midi, et doit se réunir de nouveau jeudi, le 3 juillet, à onze heures du matin.

J. P. DOYLE,

*Greffier intérimaire du comité.*

SALLE DE COMITÉ 436,

JEUDI, le 3 juillet 1924.

Le comité se réunit à onze heures du matin, sous la présidence de M. Jean J. Denis, le président.

*Autres membres présents:* MM. Arthurs, Black (Yukon), Brown, Caldwell, Carroll, Chisholm, Clark, Hudson, Humphrey, Knox, McKay, Pelletier, Robinson, Ross (Kingston), Speakman, Wallace.—17.

Le président fait venir ensuite M. McQuarrie, député, qui a demandé au comité de l'entendre.

M. McQuarrie commence à témoigner, insistant sur l'opportunité d'augmenter la juridiction du Bureau d'appel fédéral afin qu'il entende des appels concernant l'évaluation, et il cite des cas individuels démontrant sa nécessité.

M. McQuarrie termine son témoignage et il se retire.

On fait venir, on assermente le major M. A. Macpherson, de Regina, Sask., et celui-ci rend témoignage sur l'entreprise d'établissement des soldats. Il recommande de réduire les prix d'achat de terres des soldats-colons.

Au sujet des pensions aux soldats, il déclare que la déposition de M. MacNeil représente les vues des vétérans.

Concernant le Bureau d'appel fédéral, il prétend que l'appel devrait être entendu sur l'évaluation aussi bien que sur les qualifications.

Le témoin termine sa déposition et il est dispensé de toute comparution ultérieure.

On appelle, on assermente et on interroge M. Alexander Walker, de Calgary, Alberta. Il remercie le comité de la part des hommes de l'Alberta de l'occasion qu'on leur a donnée d'exprimer leurs opinions.

En parlant de l'établissement sur les terres, il recommande le désistement de tous les frais d'intérêt de préférence à une diminution du capital ou nouvelle évaluation, et il recommande aussi que les soldats-colons établis sur des fermes qui ne leur conviennent pas, devraient être transférés sur des fermes convenables sans subir de pertes.

Il parle de la difficulté que l'on rencontre à faire régler les cas par le Bureau des Pensions à cause que la Commission oblige les postulants à produire la preuve.

Il approuve aussi le témoignage soumis par M. MacNeil, et il ajoute que le Bureau des Pensions ajoute peu d'importance aux opinions exprimées par les médecins de l'extérieur.

Le témoin termine son témoignage, et il est libéré de toute comparution ultérieure.